

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute autorité de santé

Décision n° 2011.07.072/DAGRI du 18 juillet 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur de l'évaluation médicale, économique et de santé publique

NOR : ETSX1130663S

Le président de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Patrick Sales, directeur de l'évaluation médicale, économique et de santé publique, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 euros hors taxes par engagement.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 juillet 2011.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU

*Le directeur de l'évaluation médicale,
économique et de santé publique,*
J.-P. SALES